



### ENJEUX SOCIAUX DANS LES RÉGIONS ÉCOLOGIQUEMENT SENSIBLES

1. Les projets de développement entrepris dans des régions dont la diversité biologique est unique ou dont les écosystèmes sont sensibles, tels des forêts tropicales, des littoraux ou des rivages, risquent d'entraîner d'importants changements sociaux pour les populations dont la subsistance et la culture dépendent de ces milieux. Ces changements peuvent, à leur tour, comporter des risques inacceptables pour l'environnement. Pour cette raison, l'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social devra déterminer les transformations sociales éventuelles qui pourraient avoir des effets négatifs ou positifs sur l'environnement et le milieu social, formuler des mesures de prévention ou d'atténuation pour lutter contre les effets néfastes et augmenter les impacts positifs dans les régions écologiquement sensibles. Les présentes lignes directrices ont été préparées sur la base des documents similaires des institutions internationales notamment le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de développement, afin d'aider la Banque et ses clients à mieux cerner les questions enjeux sociaux des projets financés par la BOAD.

#### **Relation avec les investissements financés par la Banque**

2. Certaines communautés occupent des régions écologiquement sensibles depuis des millénaires alors que d'autres ne s'y sont installées que tout récemment. En raison de la sensibilité des ressources, les populations humaines de ces régions sont généralement modestes et ne se sont souvent pas développées en taille ou en densité pendant plusieurs siècles. Du fait de leur petit nombre, ces populations ne représentaient pas de danger pour les régions écologiquement sensibles dans la mesure où leurs



modes de production étaient durables et reposaient sur des ressources dispersées sur un vaste territoire; en outre, elles étaient capables de maintenir les braconniers et les intrus de toutes sortes hors de ces régions. Tous ces facteurs varient pour chacun des principaux types de régions écologiquement sensibles. L'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social devra donc évaluer les changements sociaux qui vont de pair avec un projet de développement et qui sont susceptibles de transformer l'accès aux ressources ainsi que les modes d'exploitation pratiqués dans les régions abordées ci-dessous.

### **Forêts**

3. La BOAD estime que les forêts qu'abritent ses Etats membres forment des écosystèmes sensibles. La sensibilité de ces forêts tient notamment au fait que les précipitations sont de plus en plus irrégulières, et que les terrains qui ne sont pas protégés par la végétation, même en pente faible, sont soumis à une érosion importante. Dans les endroits susceptibles à l'érosion et à la dégradation du sol, la régénération de ces forêts suite à leur exploitation requiert des conditions contrôlées et entraîne des coûts importants.
4. Les populations humaines établies dans des régions forestières dépendent de l'agriculture, de la cueillette des produits de la forêt, de la pêche et de la chasse pour vivre. Elles cueillent, par ailleurs, des résines, des graines, des noix, des racines, des fibres et des produits médicaux de toutes sortes qui leur rapportent des revenus monétaires. Les changements sociaux auxquels un projet donne lieu dans ces régions risquent de se traduire par des déplacements de populations ou par des modifications aux politiques régissant la forêt ou d'autres ressources qui, à leur tour, susciteront des changements dans



les modes de subsistance des populations des forêts ou entraîneront de nouveaux établissements humains.

### Littoraux

5. Les littoraux sont les milieux dont la production biologique est parmi les plus riches du monde. En Afrique de l'ouest, elles sont formées de plages, de dunes, d'estuaires, de mangroves, de marais et de récifs de corail. Les estuaires, les mangroves, les marais et les autres types de milieux humides fournissent des lieux de reproduction et d'alevinage ainsi que des habitats pour de nombreuses espèces de poissons et de crustacés d'importance commerciale et consommées dans le monde entier. Ces régions sont particulièrement sensibles, dans la mesure où la chaîne alimentaire et les cycles de vie des espèces qui y vivent, tous deux complexes, sont facilement perturbés même si seulement quelques unes d'entre elles sont touchées les changements que subit le milieu naturel. Ainsi, le déversement des déchets urbains et industriels, l'écoulement d'effluents agricoles contenant des produits chimiques qui, a priori, ne risquent d'endommager qu'une partie relativement petite de la zones peuvent, néanmoins, se répercuter sur l'ensemble de l'écosystème.
6. Les projets qui pourraient avoir des effets néfastes dans les littoraux ont habituellement trait à l'aquaculture, au tourisme, à l'amélioration d'installations portuaires, à la production d'électricité à partir de barrages ou de centrales thermiques au rejet d'effluents industriels ou d'engrais et de pesticides ou, enfin, à la mauvaise gestion du bassin versant. L'abondance des ressources marines en certaines saisons et leur rareté en d'autres se traduisent par un cycle d'« essor et de récession » bien caractéristique des communautés de pêcheurs. Pour cette raison, les populations littorales ont coutume d'exploiter non



seulement la mer mais aussi les plages et l'intérieur des terres en pratiquant l'agriculture, la chasse et la cueillette. Près de la moitié de leurs aliments et de leurs revenus peuvent provenir d'activités effectuées sur les plages et à l'intérieur des terres. Ce sont les femmes qui dirigent les villages pendant que les hommes sont en mer ou travaillent dans l'arrière pays durant les périodes les plus intenses du cycle d'essor et de récession. Les changements sociaux qu'entraînent les projets de développement de ces régions comprennent des restrictions d'accès à une ou plusieurs sous-régions, la surexploitation de certaines espèces pour répondre à la demande de nouveaux marchés, le déplacement de populations et l'arrivée de nouvelles populations. L'adaptation à ces changements entraîne bien souvent des impacts additionnels sur l'environnement ailleurs le long de la côte.

### **Pâturages libres**

7. Les espaces où pousse une végétation naturelle ou semi-naturelle et qui servent d'habitats au bétail et à la faune se définissent comme des pâturages libres et peuvent aussi bien être des terres arides ou semi-arides, des maquis, des terres incultes, des savanes ou des prairies. Ces espaces se caractérisent par une population à faible densité qui se déplace sur de vastes étendues et dont l'existence repose largement sur l'élevage de troupeaux et sur des cultures complexes particulièrement adaptées aux conditions rigoureuses de régions sujettes à la sécheresse.
8. En règle générale, les projets qui ont une incidence sur ces terres portent sur la culture à sec, la plantation forestière, l'irrigation, la sédentarisation et la création d'établissements humains, l'élevage, la production laitière, le tourisme ou l'établissement de parcs naturels. Comme ces espaces sont bien souvent perçus comme étant peu



exploités, les impacts humains de ces projets ne se révèlent pas immédiatement. Les populations humaines se déplacent sur un territoire qui comprend souvent de terres marginales dont les faibles ressources ne seront généralement pas utilisées mais qui néanmoins deviennent indispensables en période de sécheresse. Ces ressources réservées pour les temps de famine ne seront consommées que si la population et le bétail doivent s'y résigner. Contrairement à ce que l'on a l'habitude de penser, la propriété de ces terres peut être très concentrée et bien souvent, un petit pourcentage de familles contrôle la plupart du bétail. Nombre de communautés ont une structure tribale et sont soumises à des droits d'accès aux sources d'eau et aux pâturages régis par les anciens. Dans d'autres cas, ces droits sont contrôlés par certaines familles suffisamment puissantes pour dominer les autres. Les changements sociaux qui découlent de projets de développement sur ces terres se traduisent par une détérioration des ratios terre-population, une aggravation des disparités de revenus, la perte de terres qui entraîne le déplacement de populations ainsi que des risques pour la santé dus à la conversion des produits de subsistance, tels que le lait, en denrées destinées à la consommation urbaine. La sédentarisation d'éleveurs nomades se solde presque toujours par une grave détérioration du milieu et par la paupérisation des personnes touchées.

### **Régions remarquables pour leur diversité biologique**

9. De nombreuses régions riches en diversité biologique étaient, jusqu'à tout récemment, des régions isolées ou à l'abri du développement. L'ensemble des espèces qui s'y trouvent ainsi que leur rôle écologique peut être peu ou mal connu sur le plan scientifique. Par exemple, de tous les écosystèmes, les forêts tropicales abritent la plus grande variété d'espèces végétales, mais seulement une fraction d'entre elles ont été



identifiées, étudiées de façon rigoureuse et évaluées quant aux intérêts biologiques, médicaux ou économiques qu'elles présentent. Les régions sensibles que sont les forêts, les littoraux et les rivages ainsi que les pâturages libres peuvent également être perçues comme étant des régions remarquables pour leur diversité biologique, qui constituent des habitats exceptionnels pour les espèces animales et végétales indigènes et qui remplissent leurs rôles écologiques à un coût faible ou nul. Les projets susceptibles d'entraîner des changements sociaux qui peuvent se répercuter sur ces régions sont généralement ceux qui désenclavent des régions isolées en vue d'en exploiter les ressources ou de créer de nouveaux établissements humains. Dans ces circonstances, le rôle du savoir traditionnel des peuples indigènes devient essentiel, tant pour délimiter les régions qui se distinguent par leur biodiversité que pour la déterminer les enjeux que soulève la protection des espèces en danger.

### **Lignes directrices pour les évaluations des impacts environnementaux et sociaux**

10. L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux doit évaluer les changements que le projet entraînera vraisemblablement dans les pressions exercées sur les ressources naturelles des régions écologiquement sensibles. Une première étape consiste à classer la population humaine rencontrée dans la région et aux alentours. Il existe généralement trois grandes catégories de communautés qui exploitent les ressources : les habitants qui y vivent depuis plusieurs générations, ceux qui s'y sont récemment installés et les populations non-résidentes qui n'y pénètrent que pour extraire ou exploiter périodiquement certaines ressources. Chaque catégorie pourrait se diviser à nouveau en sous-catégories.



11. Les groupes sociaux qui ont vécu dans des régions écologiquement sensibles depuis des générations sont conscients des contraintes que leurs activités exercent sur le milieu naturel et ont pu, par conséquent, élaborer des modes de production stables, à faible consommation d'énergie, au rendement durable, bien adaptés au milieu et compatibles avec les méthodes modernes de gestion de l'environnement. On devrait concevoir les projets de façon à accroître le rendement de l'exploitation des ressources naturelles en modifiant les modes de production stables et durables qui ont des effets négatifs sur les communautés ou sur l'environnement.

12. Les modes de production stables, à faible consommation d'énergie et au rendement durable reposent sur un savoir transmis de génération en génération, riche d'enseignements sur les ressources naturelles de la région et sur la façon de les gérer. On peut améliorer l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux prenant en considération les connaissances locales sur la faune et la flore, les courants marins, l'hydrologie, le sol et tout autre aspect du milieu naturel que les projets risquent de toucher. L'évaluation des impacts sur l'environnement peut permettre d'enrayer leurs effets négatifs en prenant pour acquis que partout où des modes de production stables ont été élaborés, la plupart des pratiques d'exploitation des ressources naturelles sont respectueuses de l'environnement.

13. Les habitants récemment installés dans les régions écologiquement sensibles constituent une autre catégorie sociale. Contrairement à ceux qui y vivent depuis toujours, ces nouveaux habitants connaissent très mal les contraintes subies par l'environnement ou les pratiques durables d'exploitation des ressources. En conséquence, il leur arrive de coloniser des espaces impropres aux modes de production qu'ils emploient.



14. Si ces activités agricoles échouent, les colons risquent de tirer la majeure partie de leurs revenus de l'exploitation forestière; bien souvent, ils sont employés par les planteurs avoisinants ou les grands éleveurs qui cherchent à étendre les terres défrichées qu'ils exploitent. L'évaluation environnementale et sociale devra déterminer les effets de la colonisation, les institutions et les conditions sociales qui en sont responsables, et proposer des solutions de remplacement qui atténueront ces effets.
15. Les non-résidents qui pratiquent des activités d'extraction ou d'exploitation de certaines ressources incluent les fournisseurs qui approvisionnent les régions urbaines en bois de feu, les concessionnaires forestiers, les compagnies minières et pétrolières, les chasseurs ou les braconniers, les touristes, les compagnies d'électricité, les éleveurs de bétail et les entreprises de plantation. Sauf quelques rares exceptions, la plupart de ces activités en cause sont menées par des propriétaires qui ne résident pas sur place.
16. Les projets de développement ayant une incidence majeure sur les forêts comprennent généralement la construction de routes, qui entraîne le défrichement de terres et de nouveaux établissements humains; le défrichement d'espaces destinés à des opérations minières, à des activités agricoles ou industrielles et à des plantations forestières; l'exploitation forestière en vue de produire des matériaux de construction et du papier; la transformation de produits forestiers; les industries du bois et la production de bois de feu; sans oublier les projets qui interdisent l'accès de régions forestières à des fins commerciales ou en vue de créer une réserve.